



Commission Régionale de Football Entreprises

RÉUNION DU MARDI 19 MARS 2019

Début de la séance à 19h00

Membres présents	Membres excusés
- DAUDE Philippe	- ANTOINE Lionise
- DORILAS Ornélia	- EDWIN Mario
- NARECE Marc - Elie	- MERILLE Bernard
- SIMEON Michel	

ENREGISTREMENT DU COURRIER

- Néant

ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCHES

Match de la 15^{ème} journée de championnat Football Entreprises :

Dates	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	SCORE	ENREGISTRE LE	ARBITRE
15/03/19	20h00	ASC USIG	COS CT GUYANE	1 / 5	19/03/19	AS CEGELEC
16/03/19	16h00	AS CEGELEC	AS CHAR	1 / 2	18/03/19	COS MAIRIE KOUROU
16/03/19	18h00	AS ADA	AS ENDEL	2 / 2	19/03/19	ASC PORTS ET DOCKS
16/03/19	20h00	ASC PORTS ET DOCKS	AS RENAULT	1 / 1	19/03/19	COS CT GUYANE
16/03/19	18h00	CSA 9 ^{ème} RIMA	COS MAIRIE KOUROU	1 / 2	19/03/19	AS CHAR

Match en retard de la 6^{ème} journée de championnat :

Date	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	SCORE	ENREGITRE LE	ARBITRE
25/01/19	19h00	COS MAIRIE KOUROU	AS CEGELEC		FEUILLE DE MATCH MANQUANTE !!!	AS ENDEL

Les membres de la C.R.FE demandent aux clubs suivants COS MAIRIE KOUROU / AS CEGELEC de nous faire parvenir la feuille de match.

Match de la 14^{ème} journée de championnat :

Date	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	SCORE	ENREGISTRE-LE	ARBITRE
16/02/19	18h00	COS CT GUYANE	CSA 9 ^{ème} RIMA	1 / 2	19/03/19	AS ADA

QUARTS DE FINALE LE 01 et 02/03/2019

Date	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	SCORE	ENREGISTRE LE	ARBITRE	
01/03/19	20h00	ASC USIG	COS CT GUYANE	2 / 1	19/03/19	AS CEGELEC	C

AFFAIRE ASC USIG / COS CT GUYANE

Match de quart de finale de la Coupe de Guyane de Football Entreprises sur le terrain du C.S.G à 20h opposant l'ASC USIG / COS CT GUYANE, arbitre AS CEGELEC.

La commission,
Jugeant en première instance,

Vu la date initiale de la rencontre le 01/03/2019 à 20h ;

Constate qu'à la date du présent, que l'original de la feuille de match a été mis à sa disposition le 19/03/2019 ;

Vu l'article 87 alinéas 4 et 5 des Règlements Sportifs et Généraux de la Ligue de Football de la Guyane stipulant :

4. Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre réceptionné.

Le délai est de soixante – douze (72) heures ouvrés après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai susmentionné par télécopie ou courriel.

A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi.

L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue.

5. En cas de non transmission de l'original de la feuille de match dans les délais impartis, la commission compétente chargée de la gestion de la compétition devra sanctionner le club recevant par la perte d'un point au classement pour un match de championnat, ou de la disqualification, s'il s'agit d'un match de coupe.

Considérant que l'ASC USIG devait faire parvenir l'original de la feuille de match, au plus tard le 08/03/2019 au secrétariat de la Ligue ;

Par ces considérants,

La commission,

Décide de disqualifier le club de l'ASC USIG ;

De déclarer le COS CT GUYANE qualifié pour le tour suivant.

PROGRAMMATION DES MATCHS DU WEEK-END PHASE RETOUR

Match de la 16^{ème} journée de championnat Football Entreprises le 23/03/2019 :

Dates	Heure	Terrains	Equipe recevante	Equipe visiteuse	ARBITRE
23/03/19	16h00	C.S.G	AS CEGELEC	ASC USIG	AS ENDEL
23/03/19	16h00	KOUROU A	COS MAIRIE KOUROU	AS ENDEL	ASC USIG
23/03/19	18h00	EDWIGE	ASC PORTS ET DOCKS	AS ADA	CSA 9 ^{ème} RIMA
23/03/19	20h00	EDWIGE	AS RENAULT	CSA 9 ^{ème} RIMA	AS ADA
23/03/19	20h00	LAFONTAINE	AS CHAR	COS CT GUYANE	AS RENAULT

Prochaine réunion le Mardi 26 Mars 2019 à 19h00.

Fin de la séance : 21h00

Président

SIMEON Michel

Secrétaire

DORILAS Ornélia